

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT
Compte rendu de la séance du samedi 11 avril 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 07/04/2015

L'an deux mille quinze et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Isabelle BONNEFOUS, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Didier BENEDET, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Elisabeth VIMINI, Jérôme ANGLES, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés : Jean-Marc SOLIGNAC par Isabelle BONNEFOUS, Maryse LAUR par Béatrice BOUDES, Maurice PAYAN par Jean FABRE DE MORLHON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour:

- Surveillance plage – Convention avec Profession Sport Aveyron
- Budget Principal - Présentation et vote du Compte administratif
- Subventions aux associations
- Régime indemnitaire des Agents
- Budget Principal
 - Taux d'imposition 2015
 - Présentation et vote du budget principal 2015

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2015037

Objet : Surveillance des plages - Convention avec Profession Sport Aveyron

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier le recrutement de deux surveillants de baignade à l'Association Profession Sport Aveyron pour la période du 01.07.15 au 31.08.15.

Il rappelle que la plage est surveillée 7 jours sur 7 de 11 H. à 12 H 30 et de 14 H à 18 H.30 dans le cadre d'une convention signée entre la Commune de Villefranche de Panat et Profession Sport Aveyron qui rémunère les salariés et est ensuite remboursé par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à l'Association Profession Sport Aveyron le recrutement de Surveillants de baignade qui interviendront sur les plages communales.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la Convention à intervenir entre la Commune de Villefranche-de-Panat et Profession Sport Aveyron.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Commune Vote du compte administratif complet

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		293 844.55	133 819.08		133 819.08	293 844.55
Opérations de l'exercice	692 915.93	856 818.89	570 761.27	668 062.57	1 263 677.20	1 524 881.46
TOTAUX	692 915.93	1 150 663.44	704 580.35	668 062.57	1 397 496.28	1 818 726.01
Résultat de clôture		457 747.51	36 517.78			421 229.73
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		421 229.73
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		415 184.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

36 517.78	au compte 1068 (recette d'investissement)
421 229.73	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : ADMR - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 800,00 € au profit de cette association.

Mr Yves GALTIER, membre du bureau de l'ADMR, n'a pas pris part au vote.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2015031

Objet : Société de Chasse - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 400,00 € au profit de cette association.

M. BENEDET Didier, membre de la Société de Chasse, n'a pas pris part au vote.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2015032

Objet : Amicale des Sapeurs Pompiers - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 2.000,00 € au profit de cette association.

M. Maurice PAYAN membre de l'association Amicale des Sapeurs Pompiers, n'a pas pris part au vote.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2015033

Objet : Courir en Lévézou - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 5 800,00 € au profit de cette association.

M. Yves MONTEILLET, membre de cette association, n'a pas pris part au vote.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2015036

Objet : Sport Quilles Panatois - Subventions aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 400,00 € au profit de cette association.

M. ANGLE Jérôme, membre de l'association Sport Quilles Panatois, n'a pas pris part au vote.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2015034

Objet : Subventions au Budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 3.440,15 € au budget annexe du C.C.A.S.

Celle-ci sera prévue à l'article 657362 du budget de la commune.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Contrat d'Association : Ecole Privée Marie Immaculée Financement apporté pour l'année scolaire 2013-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école privée Marie-Immaculée de La Besse bénéficie d'un contrat d'association que lui a accordé Madame la Préfète de l'Aveyron le 01.12.2000. Il précise qu'au titre de ce contrat, la Commune est tenue, conformément à l'article 7 du décret N° 60-389 modifié d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement afférente aux enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que la somme allouée à l'école privée sera calculée exclusivement sur le nombre d'enfants de la commune,
- De retenir pour l'année scolaire 2014-2015, un mode de calcul tendant à retenir les dépenses de l'école publique et à calculer la participation de l'école privée en fonction des dépenses du public
- Qu'une convention annuelle sera établie entre la Commune et l'Ecole privée qui fixera le mode de financement pour l'année scolaire en cours
- D'allouer pour l'année scolaire 2014-2015, la somme de 16.000,00 € à l'école privée, complétée par l'intervention d'un agent municipal à l'école privée 2 H 30 par jour scolaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Vote des Taux d'impositions 2015

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal les base d'impositions prévisionnels de l'année 2015 et les produits escomptés avec les taux de 2014.

Libellés	Bases notifiées	Taux 2014	Produits
Taxe d'habitation	1 033 000,00	4,94	51 030,00
Taxe Fonciere - bâti	1 420 000,00	11,62	165 004,00
Taxe Fonciere - non bâti	40 300,00	66,15	26 658,00
TOTAL			242 692,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2015, selon tableau ci-dessous.

Libellés	Bases notifiées	Taux 2015	Produits votés
Taxe d'habitation	1 033 000,00	5,04	52 068,00
Taxe Fonciere - bâti	1 420 000,00	11,85	168 270,00
Taxe Fonciere - non bâti	40 300,00	67,47	27 190,00
TOTAL			247 528,00

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Tableau Général - Subventions aux associations 2015
Suite à erreur matérielle, annule et remplace D2015038.

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant global de 55 000,00 € au profit des associations type loi 1901, selon le tableau ci-après.

	Associations		Subventions 2015
1	AAPPMA du Lévezou		800,00
2	ADMR		800,00
3	AFR	Centre de loisirs	1 500,00
		Danse	700,00
4	Air des lacs		800,00
5	Amicale Sapeurs Pompiers		2 000,00
6	ANACR		50,00
7	APEL Ecole Marie Immaculée		2 000,00
8	Auto Sport Durenque		400,00
9	Basket club		3 000,00
10	Aveyronnaise Classic		4 000,00
11	Club des Renaissants		1 500,00
12	Comité d'Animation	Animations 4 500,00	11 500,00
		Feu artifice 7 000,00	
13	Comité des fêtes de la Besse	Animations 250,00	3 670,00
		Chapiteau 3 420,00	
14	Courir en Lévezou	Courses et randonnées 3 400,00	5 800,00
		Salon APPN 1 000,00	
		Section athlétisme 500,00	
		Sentier botanique - Entretien 400,00	
		Théâtre 500,00	
15	Ecole publique	Coopérative scolaire	1 600,00
16	Entente Raspes Lévezou		0,00
17	FNACA		100,00
18	Les amis du clocher de Fijeaguet		
19	PACAP	Animations	10 000,00
		Fonctionnement	
20	Pétanque bessoise		300,00
21	Société de chasse - Groupement de propriétaires de VdP		400,00
22	Ruralies		
23	Sport Quille Panatois		400,00
24	Team « Val Pas Res »		300,00
TOTAL			51 620,00
Subvention non lignée			3 380,00
TOTAL			55 000,00

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Budget Principal - Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2015 de la Commune de Villefranche de Panat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune de Villefranche de Panat pour l'année 2015 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 568 185.03 Euros

En dépenses à la somme de : 2 568 185.03 Euros

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	268 120.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	296 700.00
65	Autres charges de gestion courante	139 007.49
66	Charges financières	33 876.92
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	554 193.24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 701.87
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 303 599.52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	42 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	35 247.49
73	Impôts et taxes	513 717.24
74	Dotations et participations	211 242.00
75	Autres produits de gestion courante	62 000.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	424 392.79
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 303 599.52

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	25 000.00
21	Immobilisations corporelles	618 000.00
23	Immobilisations en cours	490 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 067.73
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	36 517.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 264 585.51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	371 577.00
16	Emprunts et dettes assimilées	267 595.62
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 517.78
021	Virement de la section de fonctionnement	554 193.24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 701.87
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 264 585.51

ADOPTE A LA MAJORITE

Compte rendu de la séance du samedi 11 avril 2015

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDES Marcel	Maire	
FONTANILLE Sébastien	Adjoint Au Maire	
BONNEFOUS Isabelle	Adjointe Au Maire	
MONTEILLET Yves	Adjoint Au Maire	
FABRE DE MORLHON Jean	Adjoint Au Maire	
BENEDET Didier	Conseiller Municipal	
SOLIGNAC Jean-Marc	Conseiller Municipal	Représenté par BONNEFOUS Isabelle
LAUR Maryse	Conseillère Municipale	Représentée par BOUDES Béatrice
BOUDES Béatrice	Conseillère Municipale	
CAUSSE Jean-Philippe	Conseiller Municipal	
VIMINI Elisabeth	Conseillère Municipale	
ANGLES Jérôme	Conseiller Municipal	
PAYAN Maurice	Conseiller Municipal	Représenté par FABRE DE MORLHON Jean
GALTIER Yves	Conseiller Municipal	
CANIVENQ Marcelle	Conseillère Municipale	